

SUD Education 63-03 /CGT éduc'action 63 / FSU 63 / SNALC Clermont /

A l'attention de Madame la Directrice des Ressources Humaines

Madame Voisse,

Lors de la journée de mobilisation nationale des personnels AESH, le 13 juin dernier, vous avez reçu nos organisations syndicales en audience.

Nous y avons notamment porté l'inquiétude des personnels AESH concernant le versement de la prime REP/REP+ et l'impact négatif qu'une importante somme perçue pourrait avoir sur leurs aides de la CAF.

Après six mois d'attente, le versement de la prime a enfin eu lieu, sur les salaires de juin.

Néanmoins, il n'est pas aisé de comprendre comment celle-ci est calculée. Dans une perspective pédagogique envers les personnels, vous serait-il possible de communiquer une note explicitant le mode de calcul ?

Par ailleurs, lors de cette audience, vous vous êtes engagée à demander aux assistantes sociales du rectorat de se mettre en contact avec la CAF afin de savoir quel document vous pouviez fournir à leurs services pour que les personnels AESH ne se voient pas pénalisés sur leurs différentes aides sociales (APL, RSA activité...).

A cette heure, nous n'avons pas eu de retour de votre part. Or, avec le versement effectif de la prime, l'inquiétude des personnels grandit . C'est pourquoi nous nous permettons de vous relancer. Il nous semble indispensable que vos services s'emparent de cette question, plutôt que de laisser chaque AESH se débrouiller individuellement avec les services de la CAF. Il en va d'ailleurs de même pour les services de Pôle Emploi, qui risquent de pénaliser les AESH sur leur ARE.

Pouvez-vous nous apporter une réponse rapidement à ce sujet, afin que chaque AESH puisse être rassurée et appréhender les congés d'été sereinement ?

Veillez recevoir l'expression de notre attachement au service public d'éducation.

SUD Education 63-03 / CGT éduc'action 63 / FSU 63 / SNALC Clermont /